

DEMANDE DE DÉROGATION
POUR LA DESTRUCTION, L'ALTÉRATION, OU LA DÉGRADATION
DE SITES DE REPRODUCTION OU D'AIRES DE REPOS D'ANIMAUX D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES

Titre I du livre IV du code de l'environnement
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ	
Nom et Prénom :	
ou Dénomination (pour les personnes morales) : <u>Conseil Départemental de la Manche</u>	
Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :	
Adresse : N° <u>98</u> Rue <u>Route de Candol</u>	
Commune <u>SAINT-LÔ</u>	
Code postal <u>50050</u>	
Nature des activités :	
<u>Collectivité départementale, disposant de diverses compétences (sociales, territoriales, aménagement, etc.)</u>	
Qualification :	
.....	
.....	

B. QUELS SONT LES SITES DE REPRODUCTION ET LES AIRES DE REPOS DÉTRUITS, ALTÉRÉS OU DÉGRADÉS	
ESPÈCE ANIMALE CONCERNÉE	Description (1)
Nom scientifique	
Nom commun	
B1 Avifaune des milieux bâtis	Hirondelle rustique (<i>Hirunda rustica</i>), Effraie des clochers (<i>Tyto alba</i>), Choucas des Tours (<i>Corvus monedula</i>) et Moineau domestique (<i>Passer domesticus</i>)
B2 Chiroptères essentiellement anthropophiles	Pipistrelle commune (<i>Pipistrellus pipistrellus</i>), Sérotine commune (<i>Eptesicus serotinus</i>) et Oreillard roux (<i>Plecotus auritus</i>)
B3 "Murins à museaux sombres" (espèces potentielles)	Murin à moustaches (<i>Myotis mystacinus</i>)
B4	
B5	

(1) préciser les éléments physiques et biologiques des sites de reproduction et aires de repos auxquels il est porté atteinte

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION *			
Protection de la faune ou de la flore	☐	Prévention de dommages aux forêts	☐
Sauvetage de spécimens	☐	Prévention de dommages aux eaux	☐
Conservation des habitats	☐	Prévention de dommages à la propriété	☐
Etude écologique	☐	Protection de la santé publique	☐
Etude scientifique autre	☐	Protection de la sécurité publique	☐
Prévention de dommages à l'élevage	☐	Motif d'intérêt public majeur	☒
Prévention de dommages aux pêcheries	☐	Détention en petites quantités	☐
Prévention de dommages aux cultures	☐	Autres	☐
Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale :			
... - Sécuriser l'axe routier Saint-Lô/Coutances (RD 972).....			
... - Limiter le vandalisme et l'occupation sans droit ni titre sur des propriétés inoccupées.....			
... - Assurer la sécurité publique du voisinage.....			
... - Assurer la sécurité des occupants illégitimes potentiels, certaines demeurent n'étant plus aux normes.....			
... (électricité, eau, insalubrité).....			
... En cas d'accidents dans ces bâtiments, le Conseil Départemental de la Manche serait pénalement mis en cause.....			
.....			

Suite sur papier libre

D. QUELLES SONT LA NATURE ET LES MODALITÉS DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION *

Destruction	☒ Préciser :
Plusieurs bâtiments seront déconstruits entraînant la perte d'habitats de reproduction ou de repos pour plusieurs espèces protégées (105 nids d'Hirondelle rustique, 10 nids d'Effraie des clochers, 2 nids de Choucas des tours, au moins 10 nids de Moineau domestique, plusieurs bâtiments sont favorables aux chiroptères).	
...	
Altération	☒ Préciser : Cf. Paragraphe ci-avant
.....	
.....	
Dégradation	☐ Préciser :
.....	
.....	
Suite sur papier libre	

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES ENCADRANT LES OPÉRATIONS *

Formation initiale en biologie animale	☐ Préciser :
Formation continue en biologie animale	☐ Préciser :
Autre formation	☒ Préciser : Ecologue spécialisé dans la faune
.....	

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Préciser la période : Les déconstructions auront lieu en dehors des périodes de sensibilité des espèces, donc à l'automne ou l'hiver ou la date :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Régions administratives : NORMANDIE
Départements : MANCHE (50)
Cantons : J
Communes : CAMBERNON, CAMETOIRS, CAMPROND, CARANTILLY, COURCY, LE LOREY, MARIGNY-LE-LOZON et QUIBOU

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos	☒
Mesures de protection réglementaires	☐
Mesures contractuelles de gestion de l'espace	☒
Renforcement des populations de l'espèce	☐
Autres mesures	☐ Préciser :
.....	
Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée :	
Se référer à la partie C du dossier de demande de dérogation, aux chapitres "Mesures d'évitement", "Mesures de réduction" et "Mesures de compensation"	
.....	
.....	
Suite sur papier libre	

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

.....

.....

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser :

Suivi de chantier et suivi écologique des mesures (voir partie C "Mesures de suivis")

.....

.....

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à	Pour le président et par délégation,
le	Signé électroniquement par : Edwige
Votre signature	Mezerette-Goubert
	Date de signature : 01/10/2025
	Qualité : Directrice du patrimoine départemental